

Avant de commencer une thèse CIFRE



Les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) ont été créées pour renforcer le lien entre universités et entreprises. Depuis 2005, le dispositif CIFRE est ouvert à l'ensemble de monde socioéconomique (associations, collectivités territoriales, etc.) : il favorise alors l'embauche de doctorants en Sciences Humaines et Sociales (SHS) en CIFRE. Depuis 2006, les CIFRE en SHS représentent un quart du total des CIFRE¹ et se retrouvent davantage dans les disciplines plus en contact avec le terrain, comme l'urbanisme, l'aménagement, la sociologie, etc.

Cette fiche vous propose de découvrir ce qu'est une thèse CIFRE, qui sont les doctorants CIFRE en SHS, et vous guide jusqu'à l'inscription en CIFRE.

Une thèse CIFRE (en SHS), c'est quoi ?

Une thèse CIFRE, c'est une **thèse subventionnée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)** qui permet à une entreprise (ou toute autre structure en dehors des services déconcentrés de l'État) **d'embaucher un doctorant pendant au moins 3 ans** à temps complet.

Le **principal atout** de la thèse CIFRE est de pouvoir bénéficier de tout ce qu'offre un laboratoire au sein d'une **université** (temps pour la recherche, échanges avec les collègues chercheurs, séminaires, formations doctorales ...), et de tout ce que peut offrir une **entreprise** (accès facilité au terrain de recherche, échanges avec les collègues du terrain... et même congés payés !).

Le doctorant-salarié a alors les **mêmes droits et devoirs** que n'importe quel autre employé de la structure, et est payé au minimum 1 600€ nets par mois (environ). Il passe une **partie de son temps de travail dans l'organisme d'accueil** où il a un responsable scientifique, **et le reste de son temps dans son laboratoire à l'Université**, où il est encadré par son directeur de thèse. **L'intégralité de son temps de travail s'organise autour de sa thèse.**

Attention, tout n'est pas rose ! Une thèse CIFRE, c'est aussi des contraintes et des ajustements. Être en CIFRE vous demandera de comprendre les codes de deux mondes (celui de la recherche et celui de l'entreprise) qui ont habituellement tendance à s'ignorer. L'accès au terrain ne sera pas nécessairement un dû. Il pourra vous être implicitement demandé de *donner* à l'entreprise (en passant du temps sur des missions hors sujet de thèse, par exemple) avant de *recevoir*. Le risque est qu'en entreprise on vous voie comme un stagiaire ; et qu'au labo on pense que vous ne faites pas vraiment de la science. Alors, si vous ne voulez pas être complètement exclu des deux mondes, vous devrez faire preuve de patience, de persévérance et d'humilité. Mais vous verrez, ça en vaut le coup !

¹ ANRT (2013). Enquête 2013 sur le devenir des doctorants ayant terminé en 2011.

Le profil des doctorants CIFRE en SHS

D'après une enquête réalisée par l'ADCIFRE SHS fin 2015, il semblerait que la majorité des (futurs) doctorants découvrent le dispositif CIFRE par leur réseau personnel.

Les thèses CIFRE en SHS attirent aussi bien les étudiants fraîchement diplômés que les jeunes diplômés déjà en activité. Pour ces derniers, débiter une CIFRE signifie bien souvent changer de structure de travail, car seuls 10% des doctorants ont déjà travaillé dans la structure d'accueil de la CIFRE. Notez que pour obtenir une CIFRE, le doctorant ne doit pas avoir été embauché par la structure d'accueil pendant plus de 9 mois à la date de réception de la CIFRE : ainsi si vous envisagez de solliciter un précédent employeur pour lui proposer le projet, vérifiez que vous n'avez pas déjà « trop » travaillé pour lui !

Les doctorants CIFRE ont en moyenne 26 ans. La majorité des doctorants CIFRE a une rémunération proche du seuil plancher imposé par la loi.

Comment faire une CIFRE (en SHS) ?

L'obtention d'un financement CIFRE est le résultat d'un **processus long et minutieux** (entre 3 et 6 mois dans la plupart des cas). Et même si la majorité des demandes de financement sont acceptées après le 1^{er} dépôt, on vous raconte tout pour que vous n'oubliez rien !

Si vous envisagez cette modalité de financement, **renseignez vous avant toutes choses sur ce qu'est une thèse CIFRE** : travail en entreprise, éligibilité des structures, débouchés, etc. En effet, la philosophie de la CIFRE peut ne pas plaire à tout le monde, notamment aux doctorants étant sûrs de vouloir continuer dans l'enseignement supérieur et la recherche (même si CIFRE et ESR ne sont pas du tout incompatibles !). Pour cela, vous avez le site de l'ANRT (Association Nationale Recherche Technologie)... et nous ! ☺

Pour en savoir plus

<http://www.anrt.asso.fr/>

➔ Onglet CIFRE ➔ Présentation

➔ Procédure CIFRE

Une fois que vous avez décidé de faire une CIFRE, vous devez **trouver une structure d'accueil**. Pour cela, procédez de **la même façon que si vous cherchiez un emploi**.

- 1) Regardez régulièrement les "offres entreprises" qui se trouvent sur le site de l'ANRT
- 2) Si vous avez d'ores et déjà votre laboratoire d'accueil, vous pouvez lui demander de déposer son offre sur le site de l'ANRT dans la rubrique "offre de laboratoires" en précisant bien quel type d'entreprise vous recherchez. Vous pouvez également envoyer votre offre à cifre@anrt.asso.fr
- 3) Vous pouvez déposer une offre de candidature ici : http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/candidature.jsp#.Vr4IyUZKvMU
- 4) Écrivez spontanément à des entreprises/collectivités territoriales/associations... pour leur proposer votre sujet de recherche en fonction de votre domaine, de la même façon que si vous cherchiez un emploi.
- 5) Votre réseau d'enseignants-chercheurs peut également vous aider. Les enseignants-chercheurs sont souvent en relation avec le monde socio-économique et sont donc susceptibles de vous aider à trouver un organisme d'accueil, voire d'être directement sollicités par des structures pour encadrer des thèses CIFRE !
- 6) Enfin, vous pouvez également consulter le site de l'[ABG](#), agence spécialisée dans l'emploi des docteurs.

Vous pouvez alors apporter votre propre sujet ou répondre à une commande (labo, entreprise), ou même envoyer une candidature spontanée (réseaux de master, etc.).

Ensuite, vous devez **faire une demande de financement auprès de l'ANRT**. Vous trouverez sur leur site tout ce qui concerne le montage du projet. Pour déposer une demande de financement auprès de l'ANRT, il faut **constituer un dossier** (en fait deux : un papier et un en ligne). Pour le dossier en ligne, nous vous recommandons de le remplir vous-même après avoir récupéré les infos sur l'organisme d'accueil et le laboratoire. Pour le dossier papier, vous devrez rassembler les éléments suivants :

- Projet de recherche selon les recommandations de l'ANRT (cf. rubrique « Préparer sa CIFRE » sur le site de l'ANRT)
- CV du doctorant exhaustif et à jour à la date d'envoi
- Notes du(des) derniers diplômés (de niveau Master 2 si vous avez // de niveau Master 1 sinon en attendant ceux du Master 2) + attestation(s) de réussite (copies)
- Lettre d'engagement de l'organisme d'accueil (originale à adresser par courrier)
- Lettre d'engagement du directeur de l'École doctorale (originale à adresser par courrier)
- Lettre d'engagement du directeur du laboratoire ou des laboratoires en cas de co-encadrement ou de cotutelle (originale(s) à adresser par courrier)
- RIB de l'organisme d'accueil

La logique de l'ANRT est administrative, **nous vous recommandons d'être le plus précis et le plus exhaustif possible dans les documents demandés !**

Pour qu'il soit accepté, **votre dossier doit être complet** (s'il manque une pièce temporairement, expliquez pourquoi) **et le projet de recherche doit correspondre à certains critères** (cf. encadré).

C'est souvent au moment de l'élaboration du projet de thèse et des premiers échanges avec la structure d'accueil que sont évoquées les « autres missions » confiées au doctorant ainsi que la répartition du temps de travail. **Soyez vigilants sur ces aspects : votre thèse doit constituer votre mission principale et il est nécessaire que vous passiez du temps au laboratoire.** Méfiez-vous également des accords oraux : si vous changez de responsable en cours de CIFRE, cela peut entraîner des changements d'attentes quant à vos missions ; il est alors important d'avoir une trace écrite des échanges précédents afin de ne pas être mis en difficulté. Dans la mesure où la structure d'accueil n'est pas forcément familière du milieu académique et des contraintes de la thèse, informez-la

Comment rédiger son projet de recherche ?

L'élaboration du projet de recherche est le point le plus important du dossier. Le projet de recherche doit montrer la portée stratégique et théorique des travaux mais également la maturité de la méthodologie envisagée. Il faut également bien insister sur l'aspect innovant de la thèse et « l'intérêt technico-économique ». **L'enjeu est surtout de montrer que le projet est en adéquation avec la structure**, et que l'organisme est en capacité financière d'accueillir un doctorant pendant 3 ans en lui proposant de bonnes conditions de travail (à la fois sur le plan matériel mais également l'encadrement, l'accès au terrain).

En théorie, le projet doit être écrit conjointement avec l'entreprise. En pratique, la majorité des futurs doctorants l'ont rédigé seuls, puis l'ont soumis à l'organisme. Pour autant, dans la majorité des cas, il n'y a pas de difficulté avec l'organisation d'accueil dans la rédaction du projet et la convergence des thématiques. Notez cependant que votre structure d'accueil n'a sans doute pas d'expérience dans le montage de ce type de projet, mais qu'elle doit obligatoirement valider le projet. Vous devrez l'accompagner. Par exemple, nous vous proposons de rédiger ce projet de recherche avec un plan en 4 parties, courtes mais efficaces : contexte de la recherche, objectifs de la recherche, organisation des travaux de recherche (axes d'étude, méthodologie, calendrier), bibliographie.

Si vous êtes vous-même un peu perdu, vous pouvez demander conseils à votre futur directeur de thèse pour la partie scientifique du dossier, ou bien contacter l'ANRT pour avoir des infos complémentaires.

Nous vous conseillons par ailleurs de lire les recommandations de l'ANRT (cf. la rubrique « Préparer sa CIFRE » sur le site de l'ANRT - <http://www.anrt.asso.fr/index.jsp?r=0>).

des formations doctorales obligatoires, des réunions de laboratoire, des séminaires, *etc.* qui peuvent justifier de passer du temps hors de la structure : le cadre de travail doit s'assouplir selon les étapes de la thèse.

Par ailleurs, la structure d'accueil doit vous donner le nom de la personne qui sera **votre responsable scientifique**. Même si vous n'aurez certainement pas le choix, vous pouvez demander à ce que cette personne ait une expérience dans la recherche (pas nécessairement dans votre discipline), cela vous aidera à vous comprendre !

À quel moment faut-il s'inscrire en thèse ?

Dans le montage de dossier CIFRE, vous allez être confrontés à plusieurs logiques administratives : celle de l'ANRT, celle de l'université et, pour peu que vous soyez dans une administration, celle de la structure d'accueil. Or, les temporalités de chacune de ces structures ne sont pas les mêmes. Il peut notamment y avoir un décalage entre l'année universitaire et l'année civile (par exemple certaines structures d'accueil doivent attendre le début de l'année civile pour vous embaucher pour des raisons budgétaires). Pour l'université, même en thèse, les années universitaires restent les mêmes et il faut être vigilants : si certaines acceptent que vous vous inscriviez au second semestre, d'autres n'acceptent plus d'inscription après le 31 décembre de l'année universitaire en cours. **Renseignez-vous sur les critères de votre université de rattachement** : il sera alors peut-être nécessaire de vous inscrire en thèse avant d'avoir reçu la réponse de l'ANRT, car il faut que vous puissiez transmettre votre attestation d'inscription en thèse à l'ANRT lorsque la subvention aura été accordée. Ce décalage vous suivra ensuite tout au long de la thèse : il n'est pas rare que les doctorants en CIFRE soit inscrit en 3^{ème} année de thèse alors qu'ils viennent de commencer leur deuxième année dans la structure d'accueil.

Suite au dépôt de dossier, l'organisme d'accueil reçoit un accusé de réception qui, si besoin, lui demande des **éléments manquants ou des compléments d'information**. Attention, cette demande est faite seulement auprès de l'organisme d'accueil. Assurez-vous que votre futur employeur revienne vers vous en temps et en heure, sinon la procédure sera allongée !

Une fois que l'ANRT aura toutes les pièces, vous obtiendrez une réponse dans les 3 mois. Attention, **pendant ce temps, la plupart des étudiants n'a pas de statut**, ce qui peut représenter une période *a priori* difficile à vivre et peut supposer de trouver un job transitoire, le temps que votre dossier soit traité.

La dernière étape avant votre embauche effective est **la signature de votre contrat de travail**. C'est l'organisme d'accueil qui se charge de sa rédaction suite à la réponse favorable de l'ANRT. Comme tout contrat de travail, il précise le poste, le salaire, la

durée du contrat, voire les missions et le lieu de travail. **Ce contrat de travail est différent du contrat de collaboration**. Ce dernier représente un contrat passé entre l'organisme d'accueil, l'Université de rattachement du laboratoire et le doctorant. Il peut être signé jusqu'à 6 mois après le début de la CIFRE. Conclu dans une logique de négociation, ce contrat porte notamment sur les modalités d'organisation du temps de travail entre l'organisme d'accueil et le labo, la propriété intellectuelle, la prise en charge des frais d'inscription annuels en doctorat, la prise en charge des frais de terrain, la charge d'enseignement le cas échéant, *etc.* Le contrat de collaboration fait l'objet de plus d'information dans le guide « Pendant la CIFRE ».

En bref !

- Rédiger un **projet de recherche qui répond à une stratégie générale** dans la structure
- **Fournissez un dossier complet à l'ANRT** pour ne pas rallonger la durée de l'instruction
- Tentez d'être **vigilant au choix de votre responsable scientifique** dans l'entreprise
- **L'ANRT ne contacte que la structure d'accueil** : pensez à contacter régulièrement la structure d'accueil pour avoir des infos sur l'avancée du dossier !
- **Rapprochez-vous de votre université** pour savoir jusqu'à quand vous pouvez vous inscrire
- N'hésitez pas à organiser un rendez-vous entre votre futur encadrant, votre futur directeur de thèse et vous-même afin de discuter de visu du projet de recherche, mais également des détails du contrat (temps de présence dans la structure, participation à des colloques, *etc.*)